

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANUSCRITS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RABON ET DÉPARTEMENTS
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Candidat de la Concentration républicaine

Louis NORMAND

CONSEILLER MUNICIPAL D'OULLINS

Très prochainement L'ECHO DE
LYON commencera la publication
d'un

GRAND ROMAN-FEUILLETON

par un de nos auteurs les plus ap-
préciés.

L'Élection d'aujourd'hui

Un dernier mot : Avant l'intervention
du Progrès et de son candidat, la ques-
tion se posait entre M. Normand et M.
Repiquet — entre la réaction franche-
ment avouée et la République.M. Flotard arrive — comme est ar-
rivé M. Marc Gayaz dans l'élection de
Givors. Aussitôt, voilà le parti républi-
cain divisé, l'élection de M. Normand
compromise et celle du réactionnaire en
bonne voie, — sans que, pour cela, le
candidat du Progrès ait la moindre
chance de succès.Jamais, c'est évident, un seul des élec-
teurs de M. Normand, qui a sur M. Flo-
tard une majorité de cinq cent voix, ne
se ralliera au candidat du Progrès.Jamais un seul des électeurs de M.
Repiquet n'abandonnera le candidat qui
a dix-huit cents voix, pour aller grossir
les rangs de M. Flotard qui n'en a que
neuf cents.Seuls, les électeurs de M. Ferran ont
à choisir entre deux partis.S'ils suivent le néfaste conseil du
Progrès, ils trahissent le principe de
discipline républicaine dont nous avons
tous donné l'exemple, — ils ne peuvent
— vissent-ils tous sans qu'il en man-
quât un seul, au secours de l'orléaniste
que patronne le Progrès — ils ne peu-
vent lui apporter qu'un chiffre de voix
inférieur à celui qu'a déjà M. Repiquet.
— M. Repiquet pour qui se préparent à
voter au second tour un certain nombre
des amis de M. Flotard, désireux par
dessus tout d'avoir à Saint-Genis un
conseiller général réactionnaire et ne
faisant d'ailleurs aucune différence entre
la politique du candidat du Nouvelliste
et celle du candidat du Progrès.Tandis qu'en se ralliant — comme
beaucoup d'entre eux y sont déjà décidés
— à la candidature de concentration ré-
publicaine, ils tiennent entre leurs mains
le sort politique du canton de Saint-
Genis. M. Normand, en effet, avec cinq
ou six cents voix de plus, arrive premier
— avant M. Repiquet — et ils sont huit
cents.Tel est l'exposé de la situation. Quoi
qu'il arrive, le candidat lancé par le
Progrès pour semer la division parmi
les républicains, le candidat qui prétend
que les quatorze cents électeurs de son
concurrent doivent se rallier à ses neuf
cents suffrages, le candidat qui s'obstine
et s'acharne, — M. Flotard — est sûr
d'être battu — soit par M. Normand,
soit par M. Repiquet.Mais, dans le second cas, il n'est pas
battu tout seul, c'est la République qui
est battue avec lui au profit de la réac-
tion.Ce résultat n'est sans doute pas pour
lui déplaire, mais nous doutons fort
qu'il satisfasse ceux qui, depuis quelque
temps, ont pris l'habitude — dangereuse,
de laisser faire leurs affaires politiques
par le syndicat du Progrès. — Une fois
de plus, ils voient où on essaye de les
mener.Si M. Flotard est sûr d'être battu, il
dépend des électeurs de M. Ferran de
déplacer la majorité, soit dans le sens
républicain — en votant pour le candi-
dat de la concentration, soit dans le
sens réactionnaire en votant pour M.
Flotard, ou en s'abstenant, — car ces
deux alternatives équivalent, en fait, à
voter pour M. Repiquet.Et maintenant que chacun sait bien
ce qu'il veut et ce qu'il peut faire, —
attendant le résultat du scrutin pour
tirer la morale de cet incident de la vie
électorale dans le département du
Rhône. P. B.

LA POLITIQUE

On vient de distribuer le projet de loi
sur les associations; — hier, nous en don-
nions à nos lecteurs le résumé sommaire.
Au premier moment, c'a été de la stupeur
dans le camp républicain : ils ont publié ces
29 articles presque sans commentaires;
mais vous allez voir le ton de crailleries
et de protestations que l'opposition tout
entière, — depuis les intransigeants, nuance
d'Ulster, jusqu'aux libéraux, nuance
Flotard, — va pousser autour de la loi nou-
velle.C'est un effet voilà un coup droit —
et qu'en effet — porté au parti clérical
militant. On peut s'associer, on est libre
de le faire, rien n'empêche les catholi-
ques qui veulent se réunir dans des cou-
vents de le faire comme il leur convient.
Seulement on ne veut pas que de ces cou-
vents naisse une nouvelle ligue contre la
tranquillité et la sécurité de l'Etat; on ne
veut pas que dans ces couvents s'entasse
peu à peu la foule de la fortune de la
France; on ne veut pas enfin qu'au fond
de ces cloîtres fermés à triple verrou, il se
passe des faits délictueux et des attentats
à la liberté individuelle.C'est en s'inspirant de cette triple pré-
occupation qu'on a rédigé le projet de loi
dont nous ne pouvons qu'approuver les
termes et féliciter les auteurs, MM. Con-
stant et Fallières.Contre chaque embûche des cléricaux,
contre chaque fraude dont ils étaient cou-
tumiers, on a établi une contre-batterie.
Et si la loi passe à la Chambre et au Sénat
telle qu'elle est proposée, — il faut espérer
que c'en sera fini des menées de toutes ces
sociétés plus ou moins mystérieuses qui, sa-
chant que l'argent est le nerf de la guerre,
commencent par soutirer tout l'argent des
bonnes femmes et des vieux pêcheurs re-
pentants pour s'en servir ensuite contre la
République, ses institutions et tous les
gains politiques et sociaux de la Révolution
française.Désormais aucune société — à moins
qu'elle ne soit déclarée d'utilité publique
(décret qu'une loi peut toujours enlever)
— n'a droit à la personnalité civile. Elle
ne peut acquérir, elle ne peut accumuler
ces fortunes scandaleuses qui ont fait la
puissance de certains ordres religieux —
et surtout, ses membres ne peuvent, per-
sonnellement, lui consacrer plus d'immeu-
bles et plus de fonds, que ne l'exige le
fonctionnement de l'association. Trois
cents jésuites ont le droit de s'associer. Ils
ne peuvent posséder plus que les immeu-
bles et les fonds nécessaires au logement
et à l'entretien de trois cents jésuites.D'ailleurs, chaque fois qu'une société
compte à sa tête des étrangers, elle devient
passible de la cas échéant, d'une dissolution
par simple décret.

Enfin, désormais, les couvents les plus

fermés, devront s'ouvrir devant les fré-
quentes inspections de l'autorité; — voilà
où on a voulu en arriver.Les moyens d'y parvenir sont nets et
énergiques. Il y a toute une série d'articles
qui punissent très sévèrement ceux qui
seraient tentés de jouer avec la loi, de
tromper sur la fortune, sur les ressources,
sur le personnel de n'importe quelle asso-
ciation. En cas de fraude — tout le monde
— donateurs, notaires, officiers ministé-
riels, — tombe sous le coup de la loi. Je
le répète, voilà un excellent projet, voilà
certainement une arme redoutable que la
République forge contre nos plus impla-
cables ennemis. — D'autant plus redouta-
ble qu'elle est défensive et non offensive,
attendu que ceux qui n'ont en vue que la
retraite et la prière échappent absolument
à ses coups.Il s'agit seulement de savoir si, mainte-
nant, on voudra s'en servir sans hésita-
tion, sans peur, — sans faiblesse surtout!
JEAN-CLAUDE.DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 février.
Les ministres se sont réunis, ce matin, à
l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.
MM. Rouvier, Develle et Bourgeois étaient
absents.

LE BUDGET DE 1893

Le conseil a continué l'examen du budget
de 1893. Cet examen est à peu près terminé,
il ne reste plus à statuer que sur plusieurs
points relatifs aux postes et télégraphes.

RELATIONS FRANCO-GRÉCOQUES

M. Jules Roche, ministre du commerce et
de l'industrie, a fait signer un projet de loi,
ayant pour objet d'autoriser le gouverne-
ment à maintenir à la Grèce, sans condition
de réciprocité, le traitement de la nation la
plus favorisée pour ses marchandises, et, en
général, pour ce qui concerne les opérations
commerciales et pour la protection de la pro-
priété industrielle.

LES COLIS POSTAUX

M. Jules Roche, ministre du commerce, a
fait signer un projet de loi relatif aux colis
postaux, dont nous avons déjà fait connaître
toutes les dispositions.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Fallières, garde des sceaux, a fait si-
gner un décret rendu par le conseil d'Etat,
et en vertu duquel la division de la compa-
bilité et des pensions au ministère de la jus-
tice est supprimée; c'est pour obéir à une
décision de la Chambre et, par suite, de la
réduction opérée par la dernière loi de finan-
ces que cette suppression a été effectuée. Le
service de la comptabilité et des pensions
est rattaché à celui du personnel pour fer-
mer une seule direction.M. Charles Durier, chef du service su-
primé, est admis à faire valoir ses droits à
la retraite et nommé chef de division hono-
raire.

L'EST-ALGÉRIEN

Enfin, M. Yves Guyot, ministre des tra-
vaux publics, a soumis à la signature du
Président de la République un projet de loi
ayant pour objet l'approbation d'une con-
vention passée, le 16 novembre 1891, avec
la compagnie des chemins de fer de l'Est-
Algérien.Cette convention supprime les barèmes
forfaitaires.Les dépenses effectives et utiles de l'ex-
ploitation entrent seules dans le calcul avec
maximum.Le montant des travaux complémentaires
sera fixé, chaque année, par un article de la
loi de finances.Le rachat par l'Etat qui, aux termes de
l'ancienne convention, n'était possible qu'en
1901, pourra avoir lieu, dès à présent et à
toute époque.

LES DÉGREVEMENTS

Paris, 13 février.

C'est le 1^{er} avril prochain que doit com-
mencer le dégrèvement de la grande vitesse.
Du chef de ce dégrèvement, les contribu-
ables seront déchargés de 90 millions, aban-
donnés à peu près par moitié par l'Etat et
par les compagnies de chemins de fer.C'est le quarante-et-unième dégrèvement
dont profitent les contribuables depuis vingt
ans. Il est intéressant, à ce propos, de rap-
peler ce que le régime républicain a fait
pour réduire progressivement l'écrasante
charge que nous avions dû assumer pour
faire face aux désastres de la guerre de
1870.L'Assemblée nationale de 1871 avait dû
créer 838 millions d'impôts nouveaux pour
liquider les dépenses de tous genres résultant
de la guerre franco-allemande.Le pays, rendu à lui-même après la li-
bération du territoire, et entrant dans une pé-
riode d'activité inattendue, a supporté avec
une vaillance extraordinaire le poids de ces
charges extraordinaires. Il s'est même pro-
duit ce phénomène remarquable que, non
seulement les taxes nouvelles ont donné leur
plein rendement, mais que, parallèlement,
les anciens impôts ont éprouvé d'importantes
majorations.On a pu presque aussitôt entrer dans la
période des dégrèvements et ceux-ci, depuis
vingt ans, ont pu se succéder rapidement.
Sur vingt années écoulées depuis 1872,
quinze ont été marquées par des dégrève-
ments.L'ensemble de ceux-ci, en y comprenant
celui de la grande vitesse, s'élève à 493 mil-
lions à la date d'aujourd'hui. De sorte qu'on
a supprimé les trois cinquièmes des impôts
qui avaient dû être créés au lendemain de
la guerre.La série se continuera en 1893, car le pro-
jet de budget pour l'année prochaine, com-
portera la réforme de l'impôt des boissons
qui entraînera, suivant les résolutions qu'a-
dopteront les Chambres, le dégrèvement
partiel ou total des boissons hygiéniques :
vins, cidres et bières.

Autour du Parlement

La Reentrée. — Les Boulangeristes et l'Affaire Laur.
— Questions et Interpellations.

Paris, 13 février.

La rentrée des Chambres s'annonce comme
devant être très calme.Les boulangistes ne semblent pas devoir
prendre à leur compte l'affaire Laur; ils
sont portés à la considérer comme consti-
tuant non une injure faite à leur parti, mais
une injure personnelle faite à M. Laur in-
dividuellement. Dans cet ordre d'idées, ils
n'auraient pas à intervenir.Quant à M. Laur, on ignore quelle sera
son attitude : demandera-t-il au président
du Sénat l'autorisation de poursuivre M.
Constant?Il paraît certain que le Sénat refusera l'au-
torisation.Encore s'il usait du droit de citation di-
recte, y aurait-il à interpréter le décret du
19 septembre 1870 qui abroge l'article 75 de
la loi de 1870 qui parle de « fonctionnaires
de tout ordre autre que les ministres ».La motion Hubbard sera repoussée à une
majorité certaine. M. de Freycinet fera, à
cet égard, une déclaration catégorique.On ne prévoit donc que l'interpellation de
M. Terrier, qui viendra dès le jour de la
reentrée, et peut-être la question de M. Lavy
sur le refus opposé par le préfet de la Seine
à la prétention des cantonniers de la ville
de Paris de se constituer en syndicat.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Paris, 13 février.

M. Mesureur, député de la Seine, présen-
tera à la rentrée de la Chambre une intéres-
sante proposition ayant pour objet la création
de conseils du travail chargés de prévenir,
concilier ou arbitrer les différends entre pa-
trons et ouvriers.On sait que la Chambre est déjà saisie
d'un projet de loi du gouvernement tendant
à organiser l'arbitrage facultatif, et de di-
verses propositions de loi sur le même objet
émant de l'initiative parlementaire.La proposition de M. Mesureur se distin-
gue de celles-ci en ce qu'elle crée une insti-
tution permanente.D'une part, M. Mesureur donne la faculté
aux patrons et ouvriers ou employés de
constituer d'un commun accord des conseils
de conciliation et d'arbitrage formés en de-
hors de toute condition préalable et pouvant
être temporaires ou permanents. En outre,
il propose l'institution, par décret, dans toute
région industrielle où l'utilité en est consta-
tée, d'un conseil du travail, soit d'office, soit
à la demande des intéressés.Ces conseils du travail ont pour mission :
1^o De délibérer sur les conditions du tra-
vail, et de donner leur avis sur les ques-
tions qui leur seront soumises par le gou-
vernement;2^o De prévenir ou de régler par concilia-
tion les différends collectifs entre patrons et
ouvriers, de provoquer et organiser l'arbitrage
entre les parties qu'ils n'auront pu
concilier;3^o De procéder annuellement à l'élection
des membres sortants, patrons et ouvriers,
du conseil supérieur du travail.

UNE RÉFORME POSTALE

Paris, 13 février.

M. Jules Roche prépare en ce moment un
projet de loi aussi important que celui des
colis postaux, et dont l'objet est de permet-
tre l'expédition par la poste d'objets à livrer
contre remboursement. Cette facilité n'existe
pas à l'heure actuelle, et depuis longtemps
le commerce la réclame.Les objets quelconques, à condition que
leur poids ne dépasse pas 500 grammes, ni
leurs dimensions 30 centimètres sur toutes
les faces, pourront être envoyés contre rem-
boursement jusqu'à une valeur de 2,000
francs. L'expédition n'aura qu'à insérer les
objets dans des boîtes, sacs, étuis, envelop-
pes, etc., de manière à les mettre à l'abri de
toute perte ou détérioration. Il écrira sur
l'enveloppe la mention : « contre rembour-
sement », et indiquera en toutes lettres la
somme à recevoir.Le recouvrement s'effectuera dans les
mêmes conditions que le recouvrement des
traites et factures.La taxe à percevoir se composera d'un
droit fixe de 0,50 centimes, plus un droit
d'assurance de 0,10 centimes par 300 francs
ou fraction de 300 francs; plus la taxe per-
due en matière de recouvrement des traites.

Nouvelles Militaires

Paris, 13 février.

Cette année, les écoles à feu commencent
de bonne heure au camp de Châlons.M. le général Forquenay, commandant la
3^e brigade d'artillerie s'y installera, de fa-
çon à faire commencer, le 25 avril, les tir-
s des 17^e et 29^e régiments, détachés de Laon
et La Fère.Le 8 février, le brave colonel
Dominié est admis à la retraite et pourvu
d'une pension de 6,000 francs pour infirmités
contractées dans le service.On croit au ministère de la guerre, que
comme suit la valeur du dévouement de
Thyssen-Lyon, M. de Freycinet lui attribuera
à la mobilisation, un commandement de
place près de la frontière des Vosges. Le
colonel Dominié pourrait bien devenir, en
cas de guerre, gouverneur d'Epinal, le gé-
néral Varignat, titulaire actuel de cette on-
ction, devant être chargé du commandement
d'une division mobile d'opérations actives.C'est le lieutenant-colonel breveté Pelletier
qui remplacera le colonel Dominié dans le ca-
dre des chefs de corps de l'infanterie de ma-
rine.Par une coïncidence assez curieuse, le
commandant des troupes de la Marine
s'est, comme son prédécesseur, distingué au
Tonkin, est passé, comme lui, par l'école
de guerre, pour y gagner le brevet d'état-
major, et a permis, comme lui, de faire
de terre, pour faire campagne aux colonies
avec l'infanterie de marine.Ces deux brillants officiers n'ont l'un et
l'autre que quarante-trois ans; le colonel
Dominié est sorti de Saint-Cyr en 1868; son
successeur, qui appartient à la promotion
suivante fut nommé le 1^{er} octobre 1869 sous-
lieutenant au 6^e bataillon de chasseurs à
pied.Le lieutenant-colonel breveté de Luxer,
du 106^e, à Châlons, est adjoint à M. le gé-
néral Kessler, comme sous-chef d'état-major
du 6^e corps d'armée.Nous avons annoncé que le capitaine
Baurès allait quitter Saint-Cyr, par suite
de sa nomination au commandement très re-
sponsable.saurai bien la faire parler, cette vieille
sorcière!

CHAPITRE XV

Les Marais de la Baraba

Il était heureux que Michel Strogoff
eût si brusquement quitté le relais. Les
ordres d'Ivan Ogareff avaient été aussitôt
transmis à toutes les issues de la
ville, et son signallement envoyé à tous
les chefs de poste, afin qu'il ne pût sor-
tir d'Omsk. Mais, à ce moment, il avait
déjà franchi une des brèches de l'en-
ceinte, son cheval courait la steppe, et
n'ayant pas été immédiatement pour-
suiivi, il devait réussir à s'échapper.C'était le 29 juillet, à 8 heures du
soir, que Michel Strogoff avait quitté
Omsk. Cette ville se trouvait à peu près
à mi-chemin de Moscou à Irkoutsk, où il
lui fallait arriver sous dix jours, s'il
voulait devancer les colonnes tartares.Evidemment, le déplorable hasard qui
l'avait mis en présence de sa mère avait
trahi son incognito. Ivan Ogareff ne
pouvait plus ignorer qu'un courrier du
czar venait de passer à Omsk, se diri-
geant sur Irkoutsk. Les dépêches que
portaient ce courrier devaient avoir une
importance extrême. Michel Strogoff sa-
vait donc que l'on ferait tout pour s'em-
parer de lui.Mais ce qu'il ne savait pas, ce qu'il ne
pouvait savoir, c'est que Marfa Strogoff
était aux mains d'Ivan Ogareff, et qu'elle
allait payer, de sa vie peut-être, le mou-
vement qu'elle n'avait pu retenir en se
trouvant soudain en présence de son fils!
Et il était heureux qu'il l'ignorât! Eût-il
pu résister à cette nouvelle éprouve!cherché de l'escadron de spahis soudanais
en voie d'organisation au Sénégal. Cet of-
ficier est remplacé comme professeur adjoint
du cours de topographie à l'école spéciale
militaire, par M. le capitaine de la Motte-
Rouge, du 65^e régiment d'infanterie.

LA QUESTION DU TOUAT

Marseille, 13 février.

Nous extrayons d'une correspondance par-
ticulière, reçue par une maison de Marseille,
les renseignements suivants sur le Touat,
qui lui sont adressés par son représentant à
Tanger, et qui émanent d'un agent indigène
qui a séjourné plusieurs mois à In-Salah,
dans les oasis.Ce n'est pas le Maroc qui est allé à In-
Salah, mais bien la Djemma de cette ville
qui a appelé le Maroc.En effet, l'adversaire le plus acharné de
l'influence française à Kser-el-Kebir est
Aled Bajenda, le chef de la Djemma, ou nous
n'avons jamais eu plus de trois partisans.Sur les trois, un a été assassiné, le second
a dû fuir à Agadès et le troisième, qui aspire
à remplacer Aled Bajenda, ne doit qu'à sa
puissance personnelle de n'être pas exilé.
C'est cet Aled Bajenda qui a été l'instigateur
de l'appel des marocains. C'est lui qui a
formé contre nous, une puissante ligue de
toutes les confédérations des Touaregs d'El-
Goléah.C'est lui qui répondait naguère à un agent
dévoué d'une maison française : « Je ne
permettrai jamais que les Roumis s'instal-
lent à In-Salah, et je n'accepterai leur voi-
sinage qu'à la condition qu'ils me paient une
entrée, qu'ils m'assurent le monopole du
commerce et n'empêchent pas le commerce
des esclaves et des armes.Les oasis sont loin de partager ses senti-
ments. Igil a commencé par refuser le tribut
au Maroc, l'immense majorité des kasous a
protesté contre les tentatives du sultan, plu-
sieurs ont résisté, les autres se sont mis par
soldats du Fekih et sont restés.Jamais le moment n'a été plus propice
pour la France : du Taganet à l'Aoulef, tous
les districts immanents la protection fran-
çaise, en l'honneur du Maroc. Il faut profiter
car avec leur mobilité ordinaire, les Arabes
retourneraient demain au Maroc. Une guerre
civile suffirait à les rejeter dans les bras du
sultan. Les légendes d'Aled-Bajenda nous
ont, en outre, créé une situation nouvelle.A force d'entendre parler des Français, au
nord et au sud, les Touaregs s'habituent à
l'idée d'entrer en relations avec nous, aux
conditions les plus favorables pour eux, et
afin d'éviter ces terribles représailles dont
on leur a vu les oreilles à In-Salah.Une cho e qui étonnerait les Français dans
les oasis, c'est la rapidité avec laquelle les
choses d'Europe sont connues dans leurs
moindres détails. On sait tout, même que la
France est alliée avec un grand peuple.A bien connu l'invention du fusil
Lebel, à tel point qu'on a pu écouler au dé-
sert un stock considérable de fusils Gras,
de chasses-pots, et de Remington, qui ont
passé comme des Lebel de première marque.Enfin, il ne faut pas s'étonner outre me-
sure si le Maroc proteste contre l'annexion
du Touat. Personnellement, le sultan s'en
désintéresse, mais son entourage, poussé
par les représentants de trois puissances,
fait une opposition intéressée à la France.On pourrait citer un vizir qui a reçu un su-
perbe pot de vin pour pousser le sultan à
faire un coup d'état du côté d'Oudja ou de
Figuig.Notre diplomatie doit veiller de ce côté et,
pour en finir avec l'opposition du sultan,
elle n'a qu'à acheter son entourage. Il est à
vendre au plus offrant.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 13 février.

Les journaux du Tonkin, arrivés hier
soir par le paquebot le Djemnah, contiennent
de Chine, publient les renseignements sui-
vants :Le chef pirate Don-Iy a fait sa soumis-
sion avec quarante-huit Chinois, armés de
dix-sept fusils, au commandant du poste de
Vinh-Fuy. Les soumissionnaires vont être
dirigés sur Hanoi.Après des renseignements donnés par
plusieurs missionnaires, les bandes de Lou-Cy
auraient envahi le 15 décembre dans le
combat de Deo-Van, des pertes qui s'élève-
raient à quarante tués et à plus de quatre-
vingts blessés.

Une bande d'une trentaine d'individus,

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
14 février

29

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIERE PARTIE

— Qui je suis ? tu le demandes ? Mon
enfant, est-ce que tu ne reconnais plus ta
mère ?— Vous vous trompez !... répondit
froideusement Michel Strogoff. Une ressem-
blance vous abuse...La vieille Marfa alla droit à lui, et là,
les yeux dans les yeux :« Tu n'es pas le fils de Pierre et de
Marfa Strogoff ? » dit-elle.Michel Strogoff aurait donné sa vie
pour pouvoir serrer librement sa mère
dans ses bras !... mais s'il était, c'en
était fait de lui, d'elle, de sa mission,
de son serment !... Se dominant tout
entier, il ferma les yeux pour ne pas
voir les inexprimables angoisses qui
contractaient le visage vénéré de sa
mère, il retira ses mains pour ne pasétendre les mains frémissantes qui le
cherchaient.« Je ne sais, en vérité, ce que vous
voulez dire, ma bonne femme, répondit-
il en reculant de quelques pas.— Michel ! cria encore la vieille
mère.— Je ne me nomme pas Michel ! Je
n'ai jamais été votre fils ! Je suis Nico-
las Korpapoff, marchand à Irkoutsk !... »

Et,

don't la moitié armée de fusils, est venue au village de Thang-Lang, huyen de Thuy-Nguyen (province d'Haiphong). Les Ling-Co ont eu un assez long engagement avec eux. La garde principale Beureley, attirée par la fusillade, est accouru avec ses miliciens porter secours et la mis en fuite. Nous avons eu un Linh-Co et un milicien de blessés.

Cette bande paraît venir de Roi-Wha et a dû vouloir chercher un abri contre les vives poursuites dont elle est l'objet de ce côté.

Le bruit court que Lou-Ky aurait été tué ou serait mort des suites de blessures reçues dans un combat livré par le colonel Terrillon au Nui-Co-Bang Hon-Gay.

Les reconnaissances faites le 1^{er} janvier dans les forêts au nord de Khenad par la colonne Terrillon ont démontré que les pirates avaient fui précipitamment dans la direction du nord-est en abandonnant leurs vivres, trois buffles et un cheval. De nombreuses traces de sang ont été reconnues sur le terrain.

On a trouvé également deux cadavres abandonnés.

La colonne est arrivée le 2 à Bang, où elle a trouvé les canonniers de Jacques et le Francis-Garnier, sur lesquels elle s'est embarquée pour rentrer à Dong-Trieu.

Les journaux ont ensuite quelques détails sur l'opération de la colonne Terrillon.

L'Exposition de Chicago

Paris, 13 février.

La chambre de commerce de Paris s'est occupée, dans une de ses dernières séances, de la participation du commerce français à l'exposition de Chicago.

Considérant que rien n'est venu modifier, jusqu'à présent, les règlements primitifs établis par le comité américain, rigoureux qui sont de nature à motiver de justes inquiétudes et, par suite, les abstentions de nos nationaux, la chambre de commerce de Paris déclare de nouveau qu'elle serait heureuse de pouvoir prêter son concours aux comités locaux et aux autres chambres de commerce, en appuyant et en centralisant leurs efforts; mais qu'elle ne peut, à son vif regret, se faire actuellement ainsi le centre d'une action d'ensemble, faute de pouvoir donner à nos exposants, à Chicago, l'assurance formelle qu'ils y jouiront d'une situation égale à celle que nous avons toujours faite aux étrangers, et notamment aux Américains, en pareille occurrence, et que nos nationaux bénéficieront de semblables facilités pour la réception et la présentation de leurs marchandises.

En conséquence, la chambre de commerce a décidé qu'en expliquant par les motifs ci-dessus l'attitude expectative qui lui est imposée; elle demandera au ministre du commerce de vouloir bien faire connaître s'il a reçu une réponse officielle du comité du gouvernement américain, cette chambre ne pouvant, quant à elle, se fixer à cet égard, prendre une initiative active en vue de la proximité de l'Exposition de Chicago.

INFORMATIONS POLITIQUES

LE VOYAGE DE M. CONSTANS EN ITALIE

Londres, 13 février.

Voici ce que télégraphie au Daily Chronicle son correspondant de Rome :

« Bien que la visite de M. Constans en Italie n'ait eu aucun but politique, le gouvernement italien aura saisi cette occasion pour faire savoir au ministre français que l'Italie est désireuse d'arriver à une entente avec la France. »

M. DEVELLE

Marseille, 13 février.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, est parti pour Paris, ce soir, par le train rapide de 6 h. 40.

M. CLEMENCEAU EN ALGERIE

Boulogne-sur-Mer, 13 février.

M. Clemenceau vient d'arriver par le train de nuit.

Il s'est embarqué immédiatement pour Londres.

L'AFFAIRE REYNIER

Paris, 13 février.

M. Antide Boyer continue, à Paris, ses démarches en faveur de son protégé Reynier.

M. Fallières a examiné de près cette affaire, et le député des Bouches-du-Rhône espère que bientôt la conviction du gouvernement sera complète, et qu'une solution favorable et immédiate va en être la conséquence.

Toulon, 13 février.

M. Dumas, directeur des affaires criminelles au ministère de la Justice, a commencé aujourd'hui, à Saint-Cyr, l'enquête prescrite par M. Fallières, relativement à l'affaire Reynier, afin de juger en toute connaissance de cause si remise complète de la peine ou tout au moins une commutation de la peine pouvait être accordée.

OBSEQUES DE L'AMIRAL DEVARENNE

Les obsèques du vice-amiral Devarenne, président du comité des inspecteurs gé-

raux de la marine, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu ce matin, à dix heures, au temple des Sablons. Suivant le désir du défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus, et les obsèques ont revêtu un caractère d'une extrême simplicité.

Après la cérémonie funèbre, le corps a été conduit à la gare de Lyon, d'où il sera transporté à Toulon où aura lieu l'inhumation.

UN DUEL

A la suite d'une altercation entre M. Râteau, ancien rédacteur des journaux boulangistes, et M. Gabriel Baume, rédacteur de l'Autorité, une rencontre a eu lieu ce matin.

Quatre balles ont été échangées sans résultat.

ELISEE RECLUS

Une grande médaille d'or de la société de géographie bien faite a été décernée à M. Elisée Reclus. Ce prix est très exceptionnellement décerné à cet auteur; il est généralement réservé aux grands voyageurs.

UNE GRAVE AFFAIRE

Avortements. — Huit arrestations

Epinal, 13 février.

Huit personnes, dont deux sages-femmes et plusieurs femmes mariées, viennent d'être arrêtées à Saint-Dié pour avortements et complicité.

On s'attend encore à d'autres arrestations prochainement.

Audacieux Voleurs

Chez le général Philibert. — Le lasso. — Coup de revolver.

Bordeaux, 13 février.

Une audacieuse tentative de vol a été commise chez le général Philibert, commandant la 3^e division, demeurant, 91, rue des Sablières.

Trois malfaiteurs se sont introduits dans l'écurie, essayant de voler les chevaux.

L'ordonnance du général, survenant à ce moment, un des voleurs lui passa un lasso au cou; l'ordonnance, étourdi, tomba suffoqué. Il se releva néanmoins et se mit à la poursuite des malfaiteurs qui tirèrent des coups de revolver dans sa direction, sans l'atteindre.

Le général Philibert, réveillé, arriva avec ses gens au secours de son ordonnance, mais les malfaiteurs ne purent pas être rattrapés.

La police a ouvert une enquête.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Foire aux chevaux. — Le maire de Villefranche vient de faire afficher un avis annonçant que la première foire aux chevaux de l'année se tiendra sur la place Claude Bernard, le 1^{er} mars prochain.

Des primes s'élevant à la somme de 135 fr. ont été votées par le conseil municipal et seront distribuées par un jury spécial qui commencera ses opérations à 10 heures précises. Il ne sera perçu aucun droit d'attache ni de stationnement sur le champ de foire.

MM. les éleveurs et propriétaires rencontreront une cordiale réception de la part de la population et trouveront tout le confort désirable pour l'installation de leurs chevaux.

— La France prévoyante. — Aujourd'hui dimanche 14 courant, réunion générale de la France prévoyante, société civile de retraite, de 10 heures du matin à midi, au café Micolier, rue de la Sous-Préfecture.

— Condamnation. — Le nommé Henri Tamin, âgé de 20 ans, dont nous avons annoncé l'évasion de la chambre de sûreté de Villefranche, a été condamné par le tribunal correctionnel, à un an de prison, il avait à répondre des délits d'outrages aux gendarmes, contrebanded et évasion.

— Oullins. — Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Michel Malton, ex-adjoint au maire d'Oullins, administrateur du bureau de bienfaisance, vice-président de la 6^{ie} société de secours mutuels.

M. Malton, un ferme républicain, était une victime du coup d'Etat du Deux-Décembre.

Ses obsèques auront lieu demain dimanche, à 4 heures du soir; le convoi partira du domicile du défunt, rue Tupin, 20, à Oullins.

Amplepuis. — Usine Tholin frères. — Par suite de pétitions, notamment à la date du 9 juillet 1884, et du 24 octobre de la même année, complétées par celle du 17 juillet 1885, les habitants d'Amplepuis et par leur librement ceux des quartiers de vers le pont d'Amplepuis, se sont adressés successivement soit à M. le maire, soit à M. le préfet, pour empêcher que le petit ruisseau du Rançonnet qui traverse Amplepuis dans sa plus grande largeur, pour se jeter ensuite dans le Rhodan, cesse d'être le dépositaire des résidus de l'usine de MM. Tholin frères.

Ces messieurs ont établi en amont de notre ville, une féculerie qui prend de l'extension

chaque jour, mais malheureusement ces résidus, pour des raisons absolument économiques, ont été négligés de faire des réservoirs pour recevoir les pellicules des pommes de terre, que nous appelons résidus.

Pour s'en débarrasser, ils n'ont donc rien trouvé de mieux que de faire tomber dans le Rançonnet, les résidus résidus, qui chaque jour les charrie, laissant dans son lit une boue grisâtre et gluante, s'attachant aux pierres, aux racines et formant un tout vaseux n'ayant rien de commun avec la rose. Il est vrai cependant qu'un arrêté a été pris leur enjoignant d'arrêter à passer des pommes de terre, pendant un certain temps de l'année.

Mais malheureusement ces messieurs ne s'y conforment pas exactement. Cet état de chose est préjudiciable à la plus grande partie de la population, qui est à se demander chaque jour, quand cela cessera; car il est notoirement impossible d'y laver quoique ce soit et cependant nous avons un beau lavoir au bas de notre ville, que nous devons à l'ancienne administration qui, par ce fait, se trouve d'être délaissée, car les habitants à proximité, sont obligés de faire quelquefois un kilomètre pour pouvoir trouver de l'eau propre, pour laver leur linge.

Mais ce ne sont pas là tous les désagréments que nous devons à l'usine Tholin; c'est lors des grandes chaleurs quand le ruisseau est presque à sec et que les odeurs occasionnées par ces résidus pourris rendent les quartiers précités absolument inhabitables. Pour toutes ces raisons nous demandons qu'une enquête ait lieu et qu'elle nous soit faite en amis, comme celle de 1884, qui se passa l'année dernière. Voici les faits : Un des MM. Tholin est conseiller municipal et, quoique réactionnaire militant, il se sent ami des maires passés. Il fut donc, pour ces raisons, renseigné longtemps à l'avance sur les mesures que devait prendre le service hydraulique et prit des précautions en conséquence.

Nous osons donc espérer que M. le maire actuel voudra bien faire le nécessaire pour nous donner une rivière propre et nous débarrasser de ce foyer à épidémies. Cela lui sera d'autant plus facile qu'il y a eu un précédent en ce sens et qu'il ne peut moins faire que le maire d'alors qui nous fit enlever une industrie nuisible à la santé publique.

Nous prévenons M. le maire, M. le préfet, M. le chef du service hydraulique que nous ne cessons nos réclamations qu'après complète satisfaction. Nous nous sommes servis du droit de pétition, nous avons aujourd'hui recours à la bienveillance de la presse pour prendre à témoin l'opinion publique de nos justes réclamations.

LOIRE

Roanne. — La grève de l'usine Forest-Deschamps. — Hier soir, une réunion a eu lieu à sept heures, au café Marcel, faubourg Mulsant.

La continuation de la grève des dévideurs a été votée par 87 voix contre 16, sur 103 votants.

Le président a été chargé de prévenir MM. Forest-Deschamps que, si tout le dévidage ne rentrerait pas lundi, les tisseurs se mettraient en grève aussi.

Collectes faites pour les grévistes de cette usine :

Usine de la Livatte, 24 fr. 30. — Usine Fours, 16 fr. — Usine Guillaud, 1 fr. — Aux funérailles du citoyen Delorme, 30 fr. 50.

— Perdus. — M. L. Laprat, instituteur, demeurant rue Mulsant, a perdu hier, vers huit heures du soir, dans cette rue, une montre en or, sans chaîne, avec le nom Laprat gravé sur le boîtier.

Conseil municipal. — Le conseil est convoqué en session ordinaire aujourd'hui 14 février, à 4 heures du matin, salle de l'Hôtel de Ville.

Firminy. — Accident. — Hier matin, vers 10 heures, le nommé B. J., âgé de 16 ans, ouvrier à l'usine Verdier, a été victime d'un triste accident.

B. J. était après faire des réparations, lorsqu'un morceau de fonte s'est détaché d'une chaudière et lui est tombé sur la tête, qui lui a fait une assez forte blessure.

Après avoir reçu les soins nécessaires, le blessé a été conduit en voiture à son domicile.

Son état est peu grave.

DROME

Valence. — Concert de famille. — Ce soir, dimanche, grand concert de famille au café Ronat.

Constitution cérébrale. — Hier soir, à sept heures, à l'arrivée du train de Romans, M. B., en sortant de la gare, est tombé inanimé sur le trottoir. Aussitôt relevé, il a été transporté au café des Voyageurs, tenu par M. Ferrand, où M. le docteur Ferlin, appelé en toute hâte, lui a prodigué les premiers soins.

Cette indisposition subite est due à une congestion cérébrale.

La victime de cet accident a été transportée à son domicile.

Police. — Le nommé Eloi Bourne, âgé de 49 ans, chanteur ambulancier, demeurant à Valence, rencontré à sept heures du soir sur la voie publique en état complet d'ivresse, après avoir passé la nuit au violon, s'est vu dresser procès-verbal.

Le nommé Alfred Levant, âgé de 28 ans, journaliste, malade et indigent, demeurant rue Roderic, 7, a été conduit à l'hospice d'ans une voiture de place.

— Etat civil. — Naissances : 6. Mariages : 1. Décès : René Dreyton; Marguerite Passet; Charles Didier; Césarine Roussin; Joseph Herberpain; René Collioud; Alexandre Uzel; Pauline Bouchet; Jacques Roche; Frédéric Martier; Constantin Descombe; Pauline Leman; Marie Pérignon.

UN VOL DE 10.000 FRANCS

A l'Hôtel des Postes de Grenoble

On nous télégraphie de Grenoble :

Le parquet avait été prévenu vendredi d'un détournement important qui venait d'être constaté à la poste. Il s'agissait d'un vol de 10,000 francs.

Après plusieurs interrogatoires, M. le juge d'instruction s'est rendu avec les agents de police Magnin et Berger et le garde communal Coussy au domicile d'un nommé Joseph Barre, 35 ans, facteur des postes, soupçonné de ce vol important.

Après une perquisition minutieuse, M. Sentis, juge d'instruction, a fait arrêter le sieur Barre, qu'il considère comme le vrai coupable.

Cet événement avait inquiété tout le personnel des postes et télégraphes, composé d'honnêtes gens, et qui sont heureux que le voleur soit connu.

LES VERRIERS DE RIVE-DE-GIER

On nous télégraphie de Rive-de-Gier :

MM. Jacques Julliard, Micot et Ce ont cité en déguerpissement devant le juge de paix les verriers grévistes pour lundi 15 février. La situation devient plus grave.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps froid et sec que nous subissons depuis quatre jours, va probablement changer.

Les vents précurseurs de la neige ont soufflé hier, et quelques gouttelettes de pluie se sont même montrées.

Ce second quartier d'hiver ne sera pas de longue durée, car on signale à Strasbourg le retour des cigognes en Alsace. On en conclut que le printemps n'est pas loin, ces oiseaux symboliques précédant généralement de peu l'arrivée des beaux jours.

Au Grand-Théâtre :

Maintenant que la comédie municipale est jouée et que le directeur n'a plus rien à redouter des foudres administratives, la troupe du Grand-Théâtre commence à se décoller.

Nous avions trois basses de grand opéra, il y a huit jours; nous n'en avons plus qu'une, maintenant.

En effet, M. Boudouresque est parti; on nous apprend que M. Chavaroche a résilié son engagement. Il ne restera donc que M. Bourgeois.

Avant-hier soir, c'était M. Javid qui chantait le rôle de Walter dans Guillaume. Il reste à savoir si avec ce dernier la direction pourra perpétuer son système de grand opéra à jet continu, et si, surtout, elle lui confiera les grands rôles de basse les lendemains des jours où chantera M. Bourgeois, le vrai titulaire de l'emploi.

Le comité de la Société des concours hippiques du Rhône et du Sud vient de se constituer. Voici les noms des membres du nouveau conseil :

Président, M. le comte Paluat de Besset; Vice-présidents, MM. le docteur Augagneur et Charles M'Roë;

Trésorier, M. Charles Guérin; Secrétaire, M. Alfred Durand;

Membres du comité : MM. Henry de Boisset, Léonce Baboin, Georges Chambeyron, Raymond de Vessière, Edmond Chevallier, Edouard Clemenso, Raphaël Groboz, Louis Payen, Maurice Tardy, Albert Joannard, Fernand Michel, Louis de Soras, Joseph Poidebard.

La date du concours hippique a été fixée du mardi, 19 avril, au dimanche, 24 avril, le comité n'ayant pas voulu ouvrir un concours le lundi de Pâques, jour des courses de Bonneterre.

Les amandes artificielles :

Où s'arrêtera la falsification? Maintenant on fabrique des grains de café, on colore des fleurs qui n'en peuvent mais; mais la fraude est restée pure jusqu'à ce jour. La Hollande a fait passer la loi sur le sucre, et l'on en a fait des amandes artificielles.

Le pays industriel et commerçant s'en est enivré, et les consommateurs de ces amandes en glucose parfaitement réussies comme couleur et comme forme et parfumées à la nitrobenzine. C'est un produit à deux fois : on a tout à la fois le parfum et le goût de l'amande et, en même temps, un bonbon fondant.

Les amandes artificielles :

Où s'arrêtera la falsification? Maintenant on fabrique des grains de café, on colore des fleurs qui n'en peuvent mais; mais la fraude est restée pure jusqu'à ce jour. La Hollande a fait passer la loi sur le sucre, et l'on en a fait des amandes artificielles.

Le pays industriel et commerçant s'en est enivré, et les consommateurs de ces amandes en glucose parfaitement réussies comme couleur et comme forme et parfumées à la nitrobenzine. C'est un produit à deux fois : on a tout à la fois le parfum et le goût de l'amande et, en même temps, un bonbon fondant.

et qui continuent à regarder la société comme si elle était composée d'êtres inférieurs créés et mis au monde pour être incarcérés, molestés, vilipendés — et pour répondre grand merci aux plus fantastiques incartades.

De fait, quand on entend un juge d'instruction, un procureur de la République ou un président de chambre « travailler » on prévient ou seulement un témoin, — c'est à faire rêver. La magistrature a conservé le secret d'une série d'impolitesses haultaines qui vont à ravir, je le reconnais, avec les favoris en soielette et les cravates blanches, — mais qui jurent singulièrement dans une société où on dit madame à une pauvrete de la rue, — et où le juge, sur son siège, dit fille un tel à la plus honnête demoiselle du monde. Quant à prononcer « monsieur », — on sait que ce vocable écorche les bouches judiciaires qui ne connaissent que le sieur... le sieur Victor Hugo, par exemple, — pendant que le greffier profite de l'occasion pour demander à l'auteur de *Ruy Blas* s'il faut mettre un t à la fin du nom d'Hugo.

C'est dans ce monde gourmé, pointilleux, formaliste et un peu beaucoup ankylosé dans une tradition surannée, que Bisson a fait courir la folle intrigue d'un vaudeville, plus gai par les détails des trouvailles que par l'originalité des situations.

Elle n'est pas nouvelle, en effet, cette péripétie de l'amoureux qui va se marier, qui est poursuivi par une maîtresse furibonde, qui envoie par la calmer un ami marié,

et qui continue à regarder la société comme si elle était composée d'êtres inférieurs créés et mis au monde pour être incarcérés, molestés, vilipendés — et pour répondre grand merci aux plus fantastiques incartades.

De fait, quand on entend un juge d'instruction, un procureur de la République ou un président de chambre « travailler » on prévient ou seulement un témoin, — c'est à faire rêver. La magistrature a conservé le secret d'une série d'impolitesses haultaines qui vont à ravir, je le reconnais, avec les favoris en soielette et les cravates blanches, — mais qui jurent singulièrement dans une société où on dit madame à une pauvrete de la rue, — et où le juge, sur son siège, dit fille un tel à la plus honnête demoiselle du monde. Quant à prononcer « monsieur », — on sait que ce vocable écorche les bouches judiciaires qui ne connaissent que le sieur... le sieur Victor Hugo, par exemple, — pendant que le greffier profite de l'occasion pour demander à l'auteur de *Ruy Blas* s'il faut mettre un t à la fin du nom d'Hugo.

C'est dans ce monde gourmé, pointilleux, formaliste et un peu beaucoup ankylosé dans une tradition surannée, que Bisson a fait courir la folle intrigue d'un vaudeville, plus gai par les détails des trouvailles que par l'originalité des situations.

Elle n'est pas nouvelle, en effet, cette péripétie de l'amoureux qui va se marier, qui est poursuivi par une maîtresse furibonde, qui envoie par la calmer un ami marié,

et qui continue à regarder la société comme si elle était composée d'êtres inférieurs créés et mis au monde pour être incarcérés, molestés, vilipendés — et pour répondre grand merci aux plus fantastiques incartades.

et qui continue à regarder la société comme si elle était composée d'êtres inférieurs créés et mis au monde pour être incarcérés, molestés, vilipendés — et pour répondre grand merci aux plus fantastiques incartades.

ENCORE L'ILOT L

Une curieuse solution. — Nos renseignements. — Ce que demande M. Méchin. — La cure et l'écologie. — Nos écoles à l'écologie. — Conclusion.

Il y a déjà quelque temps, seuls dans la Presse lyonnaise, nous avons donné une singulière nouvelle. On avait, enfin, trouvé la solution de l'inextricable difficulté de l'Ilot L.

Le Christophe Colomb qui avait découvert cette Amérique, c'était M. l'abbé Méchin, curé de Saint-Bonaventure, et c'est lui qui allait devenir acquéreur — acquéreur à titre définitif — de ces fondations insuffisantes, de ce terrain situé au beau milieu de la rue Grôlée — et qu'en échange donnerait à la ville une maison qu'il venait d'acheter sur le quai de l'Hôpital.

Cette maison serait démolie par M. Ferrand, rebâtie selon les types convenus au contrat, — et c'est celle-là qui définitivement resterait acquise à la ville au bout de soixante ans d'exploitation par MM. Ferrand et compagnie.

Nos renseignements

En dépit du silence gardé par tous les intéressés, il paraît que nos premiers renseignements étaient de la plus parfaite exactitude. Ils nous ont été confirmés à plusieurs reprises, — et maintenant, il n'y a plus à douter de la vérité de cette singulière combinaison. M. le maire en a parlé à ses adjoints, ceux-ci ont été indiscrets, — et on attend d'un jour à l'autre le rapport que M. Gaillon prépare sur cet édifiant sujet.

S'il n'est pas encore déposé, c'est que la plupart des conseillers municipaux à qui on en parle tout la grimace! Dame, au premier abord, cela paraît étonnant de faire intervenir M. l'abbé Méchin dans cette affaire! — Mais cela n'empêche pas M. le maire de proclamer que c'est là la plus belle, la plus satisfaisante, la plus heureuse solution du différend qui divise la ville et M. Ferrand. — Voyons quel est l'esprit de ce projet de traité :

Ce que demande M. Méchin

M. Méchin demande qu'on lui livre l'Ilot L pour y construire, à sa fantaisie, une maison dont il fera, naturellement, ce qu'il voudra. Il demande, en outre, que le chevet de l'église Saint-Bonaventure qui va être légué, comme on sait, des bicoques qui l'obstruent, et qui est séparé de l'Ilot L par la rue St-Bonaventure, ne fasse cependant, avec cet Ilot, qu'un seul tènement, grâce à une double grille fermant la rue à chaque extrémité — grille qui sera hermétiquement close chaque soir et qui fera de la rue St-Bonaventure un petit préau où l'on pourra circuler sans gêne, sans danger — sinon sans inconviénients pour les passants ayant affaire de ce côté — et aller de la cure à l'église.

La Cure et l'Ecole

Cette cure, d'ailleurs, ne se développera pas sur toute l'étendue des bâtiments construits dans l'Ilot L. Le curé et ses vicaires, ennemis de tout faste, n'ont besoin que de quelques pièces pour se loger chrétiennement. Mais, la place n'en sera que plus spacieuse pour loger dans l'Ilot les congrégations, les écoles. — Les écoles surtout — dont la construction est tant recommandée par les âmes bien pensantes.

Dans cette nouvelle arène, la plus belle de Lyon, nous aurons donc l'ineffable plaisir de voir s'élever le plus beau groupe scolaire congréganiste qu'on puisse rêver, avec la chapelle, annexes, clochetons et autres ornements pieux qui distinguent ces sortes d'édifices.

La municipalité aura ébahi, au cœur de la ville, dans le plus beau quartier, un foyer de cléricisme, une réclame à l'enseignement religieux, installée là comme un appel et comme une provocation. Vraiment, ce n'était pas la peine de demander trente-deux millions au Crédit foncier pour en arriver à ce beau chef-d'œuvre!

Nos Ecoles à nous

D'autant mieux que depuis un temps immémorial nous luttons désespérément pour avoir un groupe scolaire absolument indispensable, groupe qui nous a formellement été promis, — groupe que nous ne pensons pas que M. Gaillon ait la singulière idée de changer en groupe cléric! —

Le lendemain du jour où M. le curé Méchin aurait mis l'embargo sur le plus bel emplacement de la ville pour y faire tout ce qui lui conviendrait, — il serait,

je suppose, inutile de lutter, dans quel que rue étroite, contre le palais scolaire des cléricaux de Saint-Bonaventure. Ce serait l'infériorité de l'école laïque érigée en principe, — ce serait la capitulation forcée, — si c'est cela que veut le conseil municipal, il n'a pas à suivre le maire de Lyon sur le terrain où M. Méchin a entrepris de le conduire.

— Une vieille dette

Mais, tout au moins, si le Conseil, mieux inspiré que tant d'autres fois, résiste à cette nouvelle fantaisie cléricale, aura-t-on mis le nez dans les affaires de la fabrique de Saint-Bonaventure et levé un bien drole de lièvre!

Quand on a affecté au logement du curé et de ses vicaires, la cure actuelle, on avait réservé, en bas, un magasin qui servait de poste militaire.

Les soldats, au bout de quelque temps furent jugés inutiles, on les supprima — et tout doucement, le curé se permit d'occuper leur poste et de le louer. Cela dure depuis 1827. C'est un marchand de lampes qui était le dernier locataire et qui payait une forte somme annuelle, à M. le curé Méchin ou à sa fabrique. Tout cela

Etude de M^e P.-M. DURAND, avoué, licencié en droit, à Lyon, rue Mercière, 41, successeur de M^e A. MILLE.

VENTE

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon.

EN DEUX LOTS SÉPARÉS

PROPRIÉTÉ

Située sur la commune de Saint-Denis-de-Bron, canton de Villeurbanne, lieu dit au Mas du Grand-Chemin ou des Terrières, comprenant : 1^{re} une Maison d'habitation, cour, jardin potager et d'agrément, le tout d'une superficie d'environ 773 mètres carrés ; 2^e une parcelle de terre d'une superficie d'environ 1 hectare 45 ares 75 centiares, close de murs et de haies vives.

2^e lot, de

CONSTRUCTIONS

Situées à Lyon, rue d'Aguesseau, n° 3, d'une superficie d'environ 288 mètres carrés, formant un bel emplacement à bâtir.

ADJUDICATION

au Samedi 27 février 1892, à midi, au Palais de Justice de Lyon, place de Roanne.

MISE A PRIX

Premier lot... 4,000 fr.
Deuxième lot... 2,000 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1^{er} à M^e DURAND, avoué à Lyon, 41, rue Mercière ; 2^e à M^e LÉON CHAÏNE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

TAPISSIER

célibataire, demande emploi analogue. S'adresser rue de Marseille, 41, au 3^e.



HOMME SÉRIeux

demande occupation ou emploi d'homme de peine. Ecr. poste restante Bellecour, A. C., 11.

GRANDE CHAPELLERIE DES 3 PRIX
2,55 - 3,55 - 7,55
ASSORTIMENT COMPLET

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, BRETTELLES, PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES

CRAVATES, FOULARDS, ÉPINGLETTES, POUR CRAVATES, CANNES, PARAPLUIES ET OMBRELLES

MAISON ARNAUD
LYON - Rue Terme, 21 - LYON

CHOCOLAT DE L'UNIVERS
France par 5 kilos. — Maison de détail : 40, rue d'Algérie, LYON

TIRAGE LE 15 FÉVRIER 1892
BONS DE PANAMA
Gros lot : 250.000 francs
Et nombreux autres Lots formant ensemble 440.000 fr.

NOUS VENDONS depuis le 10 courant **75 Francs** Le BON
NOUS ACHETONS jusqu'au 25 courant **70 Francs** Le BON

Agence Fourmier, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

NEUVIÈME ANNÉE 1892
Vient de Paraître
GUIDE VILLEMET
Nouveau Guide pratique des Postes, des Télégraphes et des Téléphones

A L'USAGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
par H. VILLEMET, brigadier des Postes et des Télégraphes du département du Rhône

Contenant :
Toutes les modifications survenues dans le service des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. — Taxes postales. — Taxes télégraphiques. — Départs des courriers. — Poids et dimensions des échantillons pour la France et l'Etranger. — Modèle de factures à envoyer par la poste sous enveloppe fermée de toutes les communes du Rhône, de l'Ain, etc., avec l'indication des bureaux de postes et télégraphes, etc. — Prix : 2 fr. par la poste, 2 fr. 30. En vente chez les principaux libraires et chez l'auteur-éditeur, M. Villemet, rue Laurencin, 12, à Lyon.

Maladies
L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes. Il réussit tous les jours. — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

CORS aux pieds, OMS de perdrix, Guérison radicale en 48 heures par le Topique PERSAN
L'antiole, le plus commode, le plus sûr, il s'applique comme un timbre-poste. Son efficacité le place au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Prix : 1 fr., franco, 1 fr. 10. Dépôt chez tous les marchands de chaussures.

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux
En face la gare de Genève, LYON

THÉÂTRE BELLECOUR
Direction : F. VERDELLET

TOUS LES SOIRS A 8 HEURES
Et les Dimanches en matinée à 1 h. 1/2

LE PETIT DUC
Opéra-Bouffe en trois actes de Ch. LECOCQ

PREMIER ACTE
L'Œil de Beuf à Versailles

DEUXIÈME ACTE
Les demoiselles nobles de Lanville

GRANDE GAVOTTE
d'après Mmes Edeliney, Rhéa-Mey

Les choristes et les dames du corps de ballet

Le Camp
GRAND DÉFILE
250 personnes en scène, 20 chevaux

BOURSE DE LYON

Du 13 Février 1892

FONDS D'ÉTAT	
3 1/2 Français...	95 65
Amortissable...	95 65
4 1/2 1883...	100 25
5 0/0...	100 25
5 0/0 1883...	100 25
5 0/0 1884...	100 25
5 0/0 1885...	100 25
5 0/0 1886...	100 25
5 0/0 1887...	100 25
5 0/0 1888...	100 25
5 0/0 1889...	100 25
5 0/0 1890...	100 25
5 0/0 1891...	100 25
5 0/0 1892...	100 25

OBLIGATIONS

Ville de Lyon...	100 25
V. de Paris 1860...	100 25
V. de Paris 1865...	100 25
V. de Paris 1870...	100 25
V. de Paris 1875...	100 25
V. de Paris 1880...	100 25
V. de Paris 1885...	100 25
V. de Paris 1890...	100 25
V. de Paris 1895...	100 25
V. de Paris 1900...	100 25
V. de Paris 1905...	100 25
V. de Paris 1910...	100 25
V. de Paris 1915...	100 25
V. de Paris 1920...	100 25
V. de Paris 1925...	100 25
V. de Paris 1930...	100 25
V. de Paris 1935...	100 25
V. de Paris 1940...	100 25
V. de Paris 1945...	100 25
V. de Paris 1950...	100 25
V. de Paris 1955...	100 25
V. de Paris 1960...	100 25
V. de Paris 1965...	100 25
V. de Paris 1970...	100 25
V. de Paris 1975...	100 25
V. de Paris 1980...	100 25
V. de Paris 1985...	100 25
V. de Paris 1990...	100 25
V. de Paris 1995...	100 25
V. de Paris 2000...	100 25

BOURSE DE PARIS

Du 13 Février 1892

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE	
AL	COURS DE CLOTURE
COMPAGNIE	HAUT
3 0/0	95 65
3 0/0 nouveau	95 65
3 0/0 amort. ex.	95 65
4 1/2 1883	100 25
4 1/2 1884	100 25
4 1/2 1885	100 25
4 1/2 1886	100 25
4 1/2 1887	100 25
4 1/2 1888	100 25
4 1/2 1889	100 25
4 1/2 1890	100 25
4 1/2 1891	100 25
4 1/2 1892	100 25

TELEGRAPHIE PRIVEE

LOTUS	HAUT	PREMIER	DERNIER
HAUT	HAUT	HAUT	HAUT
3 0/0 Français...	95 65	95 65	95 65
3 0/0 nouveau...	95 65	95 65	95 65
3 0/0 amort. ex...	95 65	95 65	95 65
4 1/2 1883...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1884...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1885...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1886...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1887...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1888...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1889...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1890...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1891...	100 25	100 25	100 25
4 1/2 1892...	100 25	100 25	100 25

TOILES
BLANC, RIDEAUX

Le dernier cri du bon marché
Liquidation des Grands Magasins de Soldes

VILLE DE LYON

Place des Terreaux

Quelques exemples pris au hasard dans la quantité :

SERVIETTES
linge Panissière, damassées, encadrées, dessins riches, damier etc., expertisées la serviette... **20**

DRAPS DE LIT
cotonne crue très forte, confection soignée, expertisés au 1/3 de leur valeur
Lit 1 personne 3=1-2=10
le drap 2 f. 45 et 2 95 3 f. 90

DRAPS TOILE LESSIVÉE
excellente qualité confection soignée, soldés aux prix sans précédents
Lit 1 place 3=1-2=10
le drap 3 f. 45 4 f. 25 5 f. 90

DRAPS TOILE MI-BLANCHE
pur fil, qualité extra, expertisés absolument pour rien
3=1-1=60 3=1-2=10 3=25+3=20
le drap 3 f. 90 4 f. 90 6 f. 90

Gr. Draps
de maître, toile blanche fine et forte, 3=50+2=40, valant 15 fr. le drap... **5 90**

Hors Ligne
GRANDS DRAPS
Ourlets à jours
toile blanche pur fil avec ou sans couture, long. 3=50, larg. 2=40, au lieu de 10 fr. le drap... **7 95**

Matelas
craie d'Algérie, larg. 80 c. couil beige pur fil... **7 90**

Matelas
laine de pays, larg. 80 c. recouvert couil beige pur fil... **15 75**

Sommiers
élastiques capitonnés, recouvert couil beige pur fil, largeur 80 c... **16 50**

Lits
plants à sommier adhérent, largeur 80 c. qualité de 40 fr... **18 75**

Oreillers
plume vive et dure, en velop, couil beige pur fil... **2 95**

Tapis
de table, franges noires, dessins fleur de lys, bleu et vert, 1=30+1=30... **1 95**

Cratone
Mousses pour tentures et ameublements, jolis dessins, au lieu de 1 f. 25 le m... **65**

Carpettes
moquette Beauvais, dessins Orient, 2=1-4=40... **9 50**

Carpettes
moquette Beauvais, dessins Orient, 2=1-4=40... **23 50**

Carpettes
moquette Beauvais, dessins Louis XIII, 2=50+2=, valant 40... **17 75**

Portières
de Brousse, dessins nouveaux, franges noires, h. 3 m. la portière... **3 45**

Nous recommandons tout particulièrement aux dames de visiter le rayon de LINGERIE où les occasions pullulent.

Mouchoirs batiste fine, vignettes... **25**
Mouchoirs batiste pur fil ourlets à jours v. 1 fr. 25, le m... **45**

Chemises shirting extra, festonnés à la main v. 3 f. 50... **1 75**

Chemises toile blanche fine, confection soignée, v. 6 f. 50... **3 45**

Chemises toile blanche fine, festonnés à la main v. 7 f. 50... **3 90**

Pantalons shirting festons, petits plis, broderies, soldés... **1 95**

Corsets coutil ou lasing, baleinage extra fort, au lieu de 10 f... **3 45**

Camisoles shirting, petits plis, cols festonnés, expert... **1 95**

Robes et douillettes cachemire crème enfantes, riches garnis, sold... **5 90**

Parapluies soie, manches genre ivre et métal, au lieu de 10 fr... **3 75**

Chemises p. hommes, col, devant, poignets tulle, v. 6 f. 50... **2 95**

Gilets de chasse hommes, pure laine croisés, val. 12 fr... **3 45**

L'hiver étant fini et la Direction voulant se débarrasser à tout prix de son stock de couvertures a fait sur ces articles les sacrifices les plus invraisemblables.

Couvertures piquées, ourlées, cratone Mulhouse expertisées... **3 90**

Couvertures blanches longue 2=10+1=70... **3 90**

Gr. Couvertures laine beige et gris argent, 2=70+2=40, au lieu de 15 fr... **7 50**

Couvertures laine blanche, un peu défranchées, 2=10+1=70, ayant coûté 20 fr... **5 75**

Couvertures pure laine blanche extra, 2=25+1=85, qual. de 20 fr... **8 90**

Couvertures pure laine blanche mérinos, 2=70+2=40 au lieu de 20 fr... **17 50**

MATÉRIEL et agencements à vendre de suite : Banques, Glaces, Rayons, Chaises, Planches, Appareils à gaz, Lustres, Caisnes etc., etc.

RETRAITE DE 400 FRANCS

Assurée par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 15 ans. Actif foncier 4 millions

M. GEN, agent général à Lyon, 48, rue de la République.

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE

Cours Gambetta, 38
Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc.

Traite par correspondance.

HOMMES

PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2, 6 en 3 ; c'est merveilleux. Dr Eberhart a écrit dans toutes les pharmacies de France : **PRIX : 30 c. la Boîte de 31. DÉPOT GÉNÉRAL : PHARMACIE FARLEY, 114, quai Pierre-Scize à Lyon (Rhône) Envoi contre mandat-poste. Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.**

MARCHÉ AUX GRAINS

Palais du Commerce

13 Février 1892

Farine, marq. sup...	125 kil., 57 fr. 45 »
de commerce...	45 fr. 45 »
ronde, sup...	46 fr. 45 »
ordin.	44 fr. 45 »
de boulanger...	51 fr. 45 »

RENDUS À LYON

Blé, Dauphiné, choix...	26 » à 28 »
ordin.	25 50 à 26 50
Blé, de Bresse, choix...	27 » à 28 »
ordin.	26 » à 26 50
Blé, du Bourbonnais, choix...	26 » à 28 »
ordin.	25 » à 27 »

Les 100 kilogs rendus à Lyon

Seigle, du Lyonnais...	400 kil., 18 » à 19 50
du Dauphiné...	13 » à 19 50
ordin.	17 50 à 18 »
Avoines de la région...	16 » à 17 50
de toutes provenances...	16 » à 17 »

Rendus à Lyon

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon - Guillotière

Foin, 1 ^{er} choix...	100 kil., 10 » à 11 25
ordin.	9 » à 9 50
Luzerne, 1 ^{er} choix...	9 75 à 10 75
ordin.	9 » à 9 50

SE TROUVE PARTOUT
DES
MANDARINS
DÉPOT GÉNÉRAL :
Petits Docks du Commerce
12, rue Confort, 12
LYON

DÉPÔTS A LYON :

VERZIER, place Carnot, 40. ROUSSET, r. des Archers, 4. GRANGE, r. Servient, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68. VARLOT, rue Romarin, 3. SALLOT, rue Molière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12. COLOMB, cours Morand, 22. ESPARVIER, r. St-Jean, 41. Georges MILLE, r. Algérie, 23. Vignon, 72.

A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves. A Saint-Etienne : ESSERTEL, 11, place Fourneyron. FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33.

A Grenoble : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lyoc.

GRAND CHOIX

D'Appareils Photographiques

(FABRICATION LYONNAISE)
Prix exceptionnels de bon marche

APPAREIL COMPLET

dit Le Débütant, 61/2x9, pour portraits et paysages, accompagné de tous les produits chimiques pour opérer... **12 fr.**

L'EXCURSIONNISTE,

9x12, pour portraits paysagés et vues instantanées, objectifs et pied de campagne... **50 fr.**

L'ELEGANT n°1, appareil

complet 13x18, pour portraits, groupes et paysages, objectif rectilinéaire extra-pied, chariot à crémaillère et pied-boîte... **100 fr.**

L'ELEGANT n°2, appareil

complet 13x18 (3 châssis), doubles soufflets peau, chariot à crémaillère anglaise, double tirage, tout ce qui se fait de bien... **120 fr.**

Pieds pour lunettes célestes (occasion)... **20 fr.**

N. B. — On trouve tous les accessoires et produits pour la photographie.

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, Rue Confort, LYON

PLUS DE MALADIES CONTAGIEUSES

Par l'emploi de

L'OZONATEUR

Brevet LE ATHERS S. G. D. G.

Désinfecteur antiseptique purifiant l'air, absorbant les mauvaises odeurs, adopté et approuvé par les principales sociétés médicales de France et d'Amérique.

Indispensable dans les salles d'école, théâtres, hôpitaux, chambres de malades, water-closets et tous endroits insalubres.

L'appareil peut se placer dans un appartement sans le déranger.

L'odeur répandue par ce désinfecteur est très agréable.

PRIX DE L'APPAREIL :

Métal doré... **15 fr.** — Métal nickelé... **12 fr.**

Liquide Ozoné, la bouteille... **4 fr.**

PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, r. Confort

Pour l'Arrosage des Plantes d'Appartements

ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ

LE RÉGÉNÉRATEUR

Cet engrais est destiné à la culture des plantes à fleurs et à feuillages ornementaux. En peu de temps la végétation produite par l'emploi de cette préparation fertilisante est prodigieuse, en ce que la floraison augmente et les arbustes doublent de taille. Sur les plantes paludiques l'effet est très sensible et donne des résultats surprenants.

Non recommandons encore notre engrais pour la conservation des fleurs coupées que l'on traite en le mettant dissoudre une pincée dans le vase d'eau qui les contient.

PRIX DE LA BOITE (franco) : **1 fr. 25**

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

VERMOREL

CONSTRUCTEUR

A VILLEFRANQUE (Rhône)

Défense contre le Phylloxera

MATÉRIEL COMPLET

PAYS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfure de Carbone

Pompes à vin. — Alambics

Charrues — Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Avis aux Littérateurs

Le Passe-Temps qui entre dans sa 30^e année, vient d'ouvrir son 7^e concours littéraire.

Demandez le programme au secrétaire de la rédaction, 14, rue Confort, Lyon.

R. VITROU.

Imp. WALTER ET C^e, rue Belle-Cordière, 11. — Lyon